Atelier d'Architecture
HANDRIEU FRÉDÉRIC

NOTE EXPLICATIVE

EMPLACEMENTS VELOS

Pour une salle accueillant du public à Bruxelles, le nombre d'emplacements vélo requis par les directives de Bruxelles Environnement dans le cadre des demandes de permis est de 20 à 40 emplacements vélo.

Nous prévoyons 20 emplacements vélo et de les placer dans le grand couloir qui fait une largeur de 395 cm.
Les vélos seront placés en oblique espacés de 75 cm

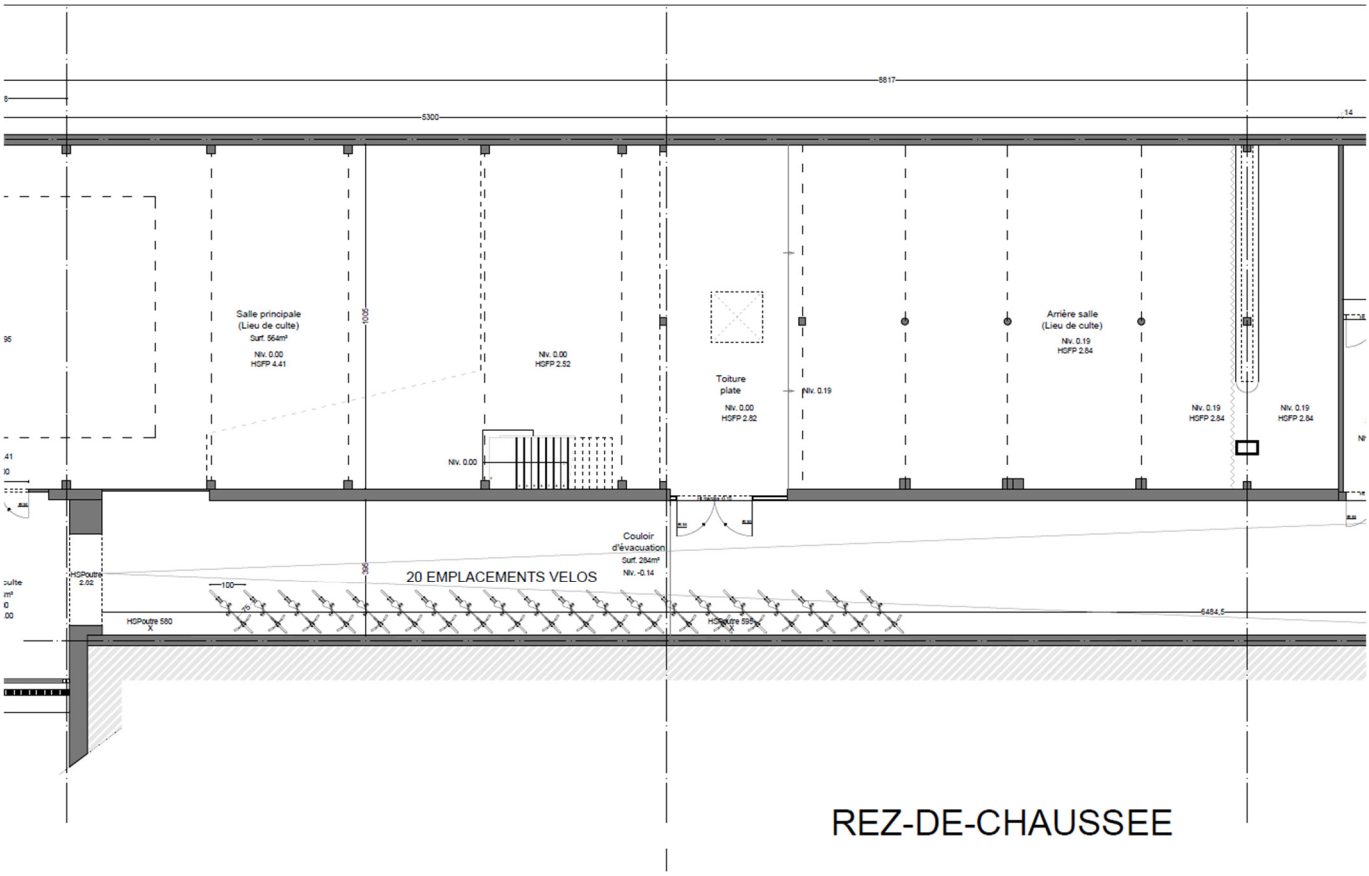

REZ-DE-CHAUSSEE

✉ Rue De Broyer 39 à 1180 Uccle (Bruxelles) ☎ +32 2 376 16 86 ou +32 475 466 436 - Fax +32 2 376 16 87
info@architectehandrieu.eu - www.architectehandrieu.eu

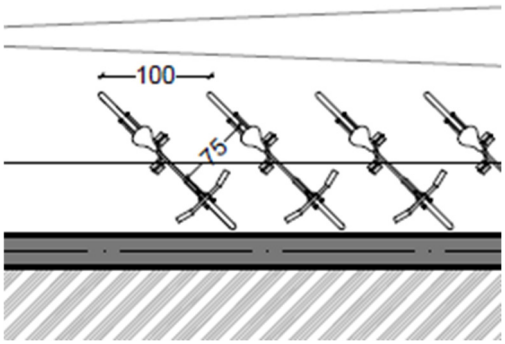

La règle de calcul
Pour ce type d'établissement, la norme prévoit 1 à 2 emplacements vélo pour 10 visiteurs.
Pour une capacité de 200 personnes, le calcul donne : 200/10 = **20 emplacements.**

Les critères techniques suivants sont prévus :

Superficie minimale : Il faut compter au moins 2 m² par vélo (surface de l'emplacement et zone de manœuvre de 2 m incluses face aux obstacles).

Localisation et accessibilité : Le parking se situe au rez-de-chaussée (de plain-pied), au plus proche de l'entrée principale.

Protection contre le vol et la météo : Etant donné qu'il s'agit d'un rangement en lieu fermé et couvert dans un lieu de culte, nous ne prévoyons pas de système permettant d'attacher le cadre et la roue.

Fait à Uccle, le 19/10/2026

ARCHE DE LA GLOIRE DE L'ETERNEL asbl ;
Monsieur Jean-Paul VALOIS
Administrateurs, Maître de l'ouvrage

ATELIER D'ARCHITECTURE HANDRIEU srl ;
M. Frédéric Handrieu
Gérant

✉ Rue De Broyer 39 à 1180 Uccle (Bruxelles) ☎ +32 2 376 16 86 ou +32 475 466 436 - Fax +32 2 376 16 87
info@architectehandrieu.eu - www.architectehandrieu.eu